Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250822-2025_153-AU

Gouffern en Auge

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ n°153-2025
Portant nomination de membres hors conseil municipal du CCAS de Gouffern en Auge

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE (Orne),
Vu les articles L. 123-4 à 123-9 du code de l'action sociale et des familles,
Vu l'article R.123-12 du code de l'action sociale et des familles,
Vu la création de la commune nouvelle de Gouffern en Auge au 1er janvier 2017,
Vu la délibération du 12 janvier 2017 créant le Centre Communal d'Action Sociale de Gouffern en Auge,
Vu la délibération n°2020-04-09 du conseil municipal en date du 5 juin 2020 fixant le nombre des membres du conseil d'administration à 14,
Considérant qu'il appartient de procéder à la désignation de 7 membres extérieurs au conseil municipal,
Vu l'arrêté municipal n°083-2020 portant nomination de 7 membres hors conseil municipal du CCAS de Gouffern en Auge,
Vu l'arrêté municipal n°168-2023 portant modification des membres hors conseil municipal du CCAS de Gouffern en Auge,
Vu la démission de Mme Arlette Martin, membre hors conseil du CCAS de Gouffern en Auge en date du 16 mai 2025 reçue le 20 mai 2025,
Vu le courrier du 13 juin 2025 acceptant la démission de Mme Arlette Martin, il convient de nommer un nouveau membre hors conseil du CCAS de Gouffern en Auge,

ARRÊTE

Article 1 : Est désignée, à compter de la publication de l'arrêté, en qualité de membre nommé du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Gouffern en Auge :

- Mme Marion CHANTEPIE

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Argentan et dont une ampliation sera remise à chaque membre intéressé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux lieux accoutumés.

Fait à Gouffern en Auge, le 22 août 2025
Le Maire,
Ph.TOUSSAINT

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE